

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 juillet à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Lionel MAHERAULT, Maire.

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Présents : Mmes ADAM - DELATTRE - DULAC - THIBAUT - VIGNAUD - MM MAHERAULT – CASANOVA - CHABERNAUD – JAULIN SICOT - MAGNON - RABAUD - TESTEMALE.

Absents : Mme RICHARD, Mme LARROQUE, M MICHEL

Pouvoirs : Mme LARROQUE à M MAHERAULT, Mme RICHARD à Mme DULAC, M MICHEL à M TESTEMALE

Secrétaire de séance : MME DELATTRE

Monsieur le Maire propose d'ajourner le point N° 3 à l'ordre du jour concernant une demande d'achat de parcelles.

Accord unanime des membres

1. Chauffage bois : choix de l'entreprise et financement

M Le Maire présente le rapport d'analyse des offres effectué par le bureau d'études ITF concernant le renouvellement de la chaufferie automatique au bois déchiqueté et les modifications des sous-stations. Quatre sociétés ont répondu à l'offre à savoir : SNEE, BRUNET, BGC16, EIFFAGE.

L'offre retenue à l'unanimité est la société SNEE de 146 293,33€ HT (sans la variante)

Après discussion, la variante proposée sera retenue et un avenant sera rédigé.

Par conséquent les dépenses prévues de l'opération comprenant la base + les PSE + la variante est de 146 792,13€ HT

Montant des prestations intellectuelles : **32 101,45€ HT**

Montant de l'opération : **178 893,58€ HT soit 214 672,30 € TTC**

M Le Maire présente une demande de fonds de concours Solidarité 2026 à déposer auprès de la Communauté d'agglomération de Grand Angoulême pour l'investissement du renouvellement de la chaufferie automatique pour un **montant de 5000 €**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à ce dossier

2. Conventions avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA)

M Le Maire présente la cession de deux granges attenantes situées à SERS représentant une unité foncière de 1110 m², section A987-A989 pour un montant total **de 40 977,70 TTC.**

Le reste à payer est **12977,70€**

Une facture d'apurement pourra être reçue et réglée à L'EPF.

Les frais de notaire au 02/06/2026 sont estimés à 2291, 96 €.
Signature chez le notaire le 25 septembre 2026.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

M Le Maire présente la nouvelle convention entre l'EFNA et la commune de SERS concernant le bar et le reclos pour un **montant de 225 436,64€** au 01/06/2026. Cette cession devra être signée avant le 30/06/2027.

Le différé de paiement interviendra selon l'échéancier suivant :

- Avant le 30/06/2027 à la signature de l'acte authentique la commune de Sers versera à l'EPFNA le paiement d'un tiers du prix de revient
- Avant le 30/06/2028 la collectivité versera à l'EPFNA un tiers du prix de revient
- Avant le 30/06/2029, paiement par la collectivité du solde restant dû

Les frais de notaire au 02/06/2026 sont estimés à 2981,54 € pour le bar et à 2873,34 € pour le reclos

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

4. Bornes de rechargement électrique

M Philippe CASANOVA, premier adjoint, présente un projet de borne de rechargement de la société ELECTRIC 55 CHARGING et une demande d'étude de borne de rechargement par le SDG16.

À réception de la proposition du SDEG16, une étude financière et technique sera réalisée afin d'envisager un tel investissement.

5. Projet d'adhésion à Grand Angoulême Mobilité Aménagement (GAMA)

M. le Maire présente la Société Publique locale GAMA qui assure la maîtrise d'œuvre dans les domaines de l'aménagement, de la construction, des VRD et de l'ingénierie.

M. le Maire propose d'entrer au capital de la société GAMA par l'acquisition d'une action pour un montant de 1000€.

Après échange la proposition est adoptée à la majorité (14 voix pour et 1 abstention)

6. Remboursement d'une facture

M le Maire fait part d'un achat d'une paire de chaussure de sécurité réalisé par un agent pour un montant de 39,99€.

Il convient donc de délibérer pour procéder au remboursement.

Adopté à l'unanimité.

7. Questions et informations diverses

- 1) M Patrick MAGNON fait un point sur les soirs bleus et M Philippe CASANOVA décline les règles de sécurité à mettre en œuvre compte tenu des conditions climatiques.
- 2) M Le Maire et Mme DELATTRE deuxième adjointe présente le bilan des effectifs du RPI dont l'école de Sers en très forte baisse.
- 3) Mme DELATTRE deuxième adjointe évoque les difficultés rencontrées pour trouver des vétérinaires pour une campagne de stérilisation des chats. Elle poursuit les démarches sur le sujet afin de réaliser une campagne avant la fin de l'année
- 4) M le Maire évoque les problèmes de sécurité routière et précise qu'une réunion de sensibilisation sera organisée par la commune courant septembre
- 5) M le Maire évoque avoir rencontré les maires des communes de l'ancienne communauté de communes de la vallée de l'échelle et précise que des actions pourraient être organisées en commun en changeant de commune tous les ans. Déjà le forum des associations avait été organisé par GARAT en 2025, sera organisé par Dirac cette année en 2026 et en 2027 par Sers.
- 6) M le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur Patrick ANDRIEUX

Fin de séance : 22h15